



Chers parents,

Pour nous aider au bon déroulement de cette année scolaire 2021-2022, nous vous demandons de lire avec attention cette circulaire.

La crise sanitaire déclenchée par l'épidémie due au virus n'est pas close, et nous allons à nouveau vivre une année scolaire 21-22 dans le contexte que nous connaissons maintenant depuis 2 ans. L'organisation mise en place pour cette nouvelle année scolaire tient compte des consignes inscrites dans le protocole sanitaire publié par le Ministère de l'Éducation Nationale ainsi que les mesures de sécurité (reconduites pour 2021-2022)

➤ APPLICATION DU PROTOCOLE SANITAIRE :

-Pour les parents : ils doivent s'engager à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38°C ou +) ou en cas de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. En cas de suspicion, l'école isole l'enfant en lui fournissant un masque, prévient la famille pour une prise en charge rapide et contacte l'ARS pour une transmission des consignes à l'ensemble des familles.

Seuls les parents (un seul parent par enfant) des maternelles sont autorisés à entrer dans l'enceinte de l'école. Lorsqu'ils entrent dans le bâtiment maternel, ils doivent **OBLIGATOIREMENT** porter un masque et se désinfecter les mains. Le pass sanitaire ne sera pas contrôlé à l'entrée de l'école. Cette entrée se fait par la cour de récréation et la sortie par le fond du couloir (ceci afin d'éviter les croisements).

Enfin tous les parents s'assurent de la fourniture de mouchoirs en papier jetables pour leurs enfants.

La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continuera à s'appliquer dans toute les classes de l'école.

L'enseignement se fera alors à distance avec le recours au Padlet et aux mails.

-Les règles de distanciation physique : les espaces clos (classes, cantine, garderie) sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance entre les élèves dans la mesure du possible.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

-Les gestes barrière : ils sont expliqués à tous les élèves et régulièrement rappelés (se laver régulièrement les mains, éternuer dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, éviter les contacts physiques)

-Le lavage des mains : il est réalisé à l'arrivée dans l'établissement, avant chaque repas, après être allé aux toilettes et dès l'arrivée au domicile.

-Aération : des locaux : ils sont aérés 15 minutes avant l'arrivée des élèves, durant les intercourrs, au moment du déjeuner et sur une durée de 5 minutes toutes les heures.

-Port du masque : dans les espaces clos, les enseignants et le personnel de l'école portent un masque tout au long de la journée. Il est obligatoire pour les élèves à partir du CP.

Au niveau 2 du protocole, son port en extérieur n'est pas obligatoire : les élèves sont autorisés à le baisser sur la cour.

Nous demandons aux familles de fournir 2 masques par ½ journée d'école et quelques masques de réserve dans le cartable ainsi qu'une pochette plastique pour y mettre les masques utilisés.

-Brassage des élèves : la limitation du brassage entre les élèves est requise dès le niveau 2 du protocole. Les classes ne seront donc pas mélangées sur le temps scolaire, les récréations et la restauration (le système à 3 services est reconduit avec le cycle 1 à 11h20, le cycle 2 à 12h00 et le cycle 3 à 13h00. Les élèves de Mme Mortera et de Mr Lagadec sont autorisés à apporter une collation pour la récréation du matin)

-Coordonnées :

Infirmière scolaire du secteur de Plabennec : Mme Jestin : 02.98.37.69.70

ARS (délégation 29) : 02 98 64 50 50

Nous vous tiendrons informés de toutes les évolutions du protocole.

➤ **APPLICATION DES MESURES DE SECURITE:**

-Fermeture à clé des portails de l'école entre 9h00 et 11h50, 12h10 et 13h15 puis entre 13h30 et 16h20.

-Pour les prises en charge extérieures sur temps scolaire, merci d'utiliser le portail blanc (rue Languiden avec le code 201 sur le cadenas)

-A chacune des périodes d'entrées et de sorties de l'école, la surveillance est assurée les adultes de l'école.

-Il est également demandé aux écoles d'effectuer des exercices durant l'année scolaire. Il y en aura 5 dans l'année : 2 exercices « incendie », 2 exercices « intrusion » et 1 exercice « confinement ».

-Il est également demandé d'éviter dans la mesure du possible les regroupements de parents aux entrées de l'école.

Les mesures de ces 2 plans d'action (sanitaire et sécuritaire) sont, certes, assez contraignantes, mais elles sont nécessaires pour prévenir et anticiper.

Nous comptons sur votre compréhension et votre soutien pour les appliquer.

➤ Vêtements oubliés l'an dernier :

Les vêtements retrouvés aux porte-manteaux de l'école seront présentés les jeudi 2 et vendredi 3 septembre dans les garderies de l'école. Ceux qui ne seront pas récupérés, seront donnés à une association caritative.

➤ HORAIRES de classe : Matin : de 8 H 45 à 12 H 00

Après-midi : de 13 H 30 à 16 H 30

➤ ACCUEIL DES ENFANTS

La surveillance de la cour de récréation est assurée de 8 H 35 à 8 H 45 et de 13 H 15 à 13 H 30.

Aucun enfant ne doit rentrer dans l'enceinte de l'école avant 8 H 35 et 13h15.

Le matin, tous les élèves de maternelles sont accueillis en maternelle à partir de 8h35.

Le portail de la rue Languiden est ouvert à 11h50 et à 16h20 pour les parents des maternelles.

Rappel : les portails de l'école sont fermés sur les temps de classe et pour accéder à l'école, vous pouvez utiliser le portail blanc à proximité de l'ancien accueil rue Languiden ouvrir le portillon avec le code suivant : **201**.

➤ GARDERIE

Le matin à partir de **7h15** et le soir jusqu'à **19h00**.

Suite à l'informatisation du système de pointage de la garderie, il est impératif que vous préveniez le personnel de surveillance pour chaque arrivée et à chaque départ.

En cas de non respect de cette consigne, la surveillance en garderie sera facturée à partir de l'heure d'ouverture ou de fermeture.

Merci d'inscrire les élèves de maternelle à la garderie du soir sur la fiche prévue à cet effet à l'entrée des différentes classes.

➤ CANTINE

Les inscriptions sont faites le jour même.

Vous trouverez les menus sur les différents panneaux d'affichage de l'école ainsi que sur le site Internet (www.ecolestjaoua.fr).

➤ ASSURANCES

Le contrat d'assurance de l'école couvre votre enfant en individuelle-accident. Vous n'avez pas d'attestation à fournir.

Merci de lire le document transmis par mail (*Assurance scolaire Saint-Christophe*).

Si votre enfant cause un dommage à autrui (ou un dommage matériel), c'est votre assurance Responsabilité Civile qui intervient. Il vous appartient de faire la déclaration auprès de votre assureur.

➤ GOUTERS

Les élèves n'apportent pas de goûter à l'école. De l'eau sera mise à la disposition des élèves de maternelle. Ceux du primaire pourront apporter une petite bouteille d'eau.

➤ STRUCTURES DE JEUX

L'accès aux structures de jeux est interdit en dehors des récréations.

➤ SANTE - HYGIENE

Un enfant malade doit être gardé à la maison jusqu'à sa guérison complète (un enfant fiévreux n'est pas en capacité de suivre correctement la classe).

Les enseignants et le personnel n'ont pas le droit d'administrer de médicaments.

Poux : vérifier régulièrement la chevelure et signaler à l'enseignant pour éviter toute prolifération.

➤ LIVRES ET FOURNITURES

Les livres sont fournis gratuitement par l'école. Nous vous demandons de les couvrir et de veiller à ce que les enfants en prennent soin. Un dédommagement sera demandé en cas de perte ou de détérioration pour les livres de l'école comme pour les livres de prêt de la bibliothèque.

Il revient aux familles de veiller à ce que le contenu de la trousse soit toute l'année en bon état et complet

(À renouveler si nécessaire : colle par exemple). Chaque outil (crayons, règle, gomme...) doit être marqué au nom de l'enfant.

➤ EVEIL A LA FOI - CULTURE RELIGIEUSE - CATECHESE

Les élèves de CE1 – CE2 – CM1 et CM2 ont le choix entre la Catéchèse et la culture Religieuse (CF fiche explicative transmise par mail). Dans le cadre du projet pastoral de l'école et de la Paroisse, les enfants scolarisés en maternelle et CP auront un éveil à la Foi sur quelques temps forts de l'année. Vous avez reçu les fiches d'inscription pour la catéchèse et les cours doivent commencer au retour des vacances de la Toussaint (si les conditions le permettent).

➤ RENCONTRE AVEC LES ENSEIGNANTS

Les parents peuvent rencontrer les instituteurs en dehors des heures de cours, **sur rendez-vous**. Dès qu'un problème se pose, **il est impératif** de rencontrer l'enseignant.

En cas de conflit entre deux élèves à l'intérieur de l'école, vous devez immédiatement rencontrer l'enseignant.

En aucun cas, un parent ne peut intervenir auprès d'un enfant à l'intérieur de l'école.

Des réunions de classe vous sont proposées dès le début d'année scolaire pour présenter les objectifs et programmes de l'année à 18h aux dates suivantes :

TPS-PS	PS-MS	MS-GS	CP	CE1	CE2-CM1	CM1-CM2
M 21 sept	M 21 sept	M 12 oct	V 24 sept	V 17 sept	M 21 sept	V 01 oct

Rencontres tripartites : elles vous seront proposées par les enseignants avec des inscriptions en lignes.

➤ SORTIE des ENFANTS

Aux heures de sorties, seuls les élèves à partir du CE1, munis d'un badge délivré après autorisation parentale, pourront franchir le portail (même si les parents attendent sur le parking) (*cf imprimé*).

➔ A l'intérieur du périmètre de l'école, ce sont les enseignants qui sont responsables des enfants. A l'extérieur, dès l'heure de la sortie sonnée et le franchissement du portail, **ce sont les familles**.

Le rôle de l'enseignant n'est pas de faire traverser les enfants mais de surveiller la sortie.

A 12 H 10 et à 16 H 40, ils seront confiés à la cantine et à la garderie.

➔ Les allées et venues dans les classes après 16 H 30 pour livres ou cahiers oubliés à l'école sont interdites.

➤ CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Merci de respecter les règles de stationnement : places réservées, ligne jaune et de **ne pas stationner dans la zone de dépose et de circulation des cars (des contrôles sont régulièrement effectués).**

➤ COMPTABILITE - SECRETARIAT

Les horaires sont les suivants : mardi matin (8h30-12h00) et vendredi (8h30-12h00 et 13h30-17h00).

En cette rentrée 2021, l'arrêt de travail de la secrétaire comptable se prolonge. Pour le suivi comptable, elle est remplacée par Caroline Bothorel.

En cas d'absence, merci de prévenir l'école (vous pouvez laisser un message sur le répondeur).

☐ 02.98.40.90.32

➤ TRANSMISSION PAR LES ENFANTS

Lorsque vous devez remettre de l'argent ou un papier à l'école, n'oubliez pas de les mettre dans une enveloppe avec la classe, le nom de l'enfant et l'objet du courrier.

➤ INFORMATIONS

La voie de communication la plus utilisée pour la transmission des informations sera le mail de l'école. Certains documents seront transmis en version papier et des événements pourront être affichés dans la cour de l'école. Il est donc important de consulter régulièrement votre messagerie, le cartable des enfants ainsi que les affichages extérieurs.

➤ EQUIPE EDUCATIVE

→ PERSONNEL

☐	NAVARRO Katia (C.Bothorel)	Comptabilité
☐	BOUGARAN Claudie	Service cantine / garderie
☐	UGUEN Eric	Cuisine
☐	MENES Soizic	ASEM / entretien locaux maternelle
☐	MARTIN Marie-Claire	ASEM / service cantine / entretien / garderie
☐	SEDE Michèle	ASEM / service cantine
☐	LE GOFF Rozenn	ASEM / service cantine / entretien / garderie
☐	PERRAMENT Natacha	AESH / service cantine / garderie
☐	PRONOST Elizabeth	Service cantine / entretien

→ ENSEIGNANTS

☐	CM1/CM2	Anthony LAGADEC et Bénédicte LE GOASDUFF (vendredi)
☐	CE2/CM1	Anne-Sophie MORTERA
☐	CE1	Olivier LAOT
☐	CP	Caroline VAILLAN et Maryline SIMON (vendredi)
☐	MS-GS	Véronique CHAPUY
☐	PS2/MS	Odile GARO
☐	PS1et PS2	Maureen LE FOURN
☐	Dispositif d'adaptation	Bleuenn QUINQUIS

➤ **DIRECTION**

Le directeur, Anthony LAGADEC, est à votre disposition pour répondre à vos attentes.
Il peut recevoir le vendredi ou sur rendez-vous le soir après la classe.

En vous remerciant par avance de votre compréhension, c'est avec grand plaisir que nous vous retrouvons toutes et tous.

L'équipe pédagogique